



AGENDA RH 2020

Comme annoncé en **assemblée plénière lors du vote du budget le 16 décembre 2019**, cette année s'annonce chargée avec des chantiers RH à poursuivre (parfaire) et de nouvelles règles à mettre en place suite à la loi de transformation de la fonction publique :

Ainsi, au **premier semestre**, vos représentants devront travailler sur :

- Les clauses de revoyure des protocoles engagés (temps de travail)
- L'encadrement de l'exercice du droit de grève
- Protocole sur l'agressivité interne

Au **second semestre**, nous aurons à mettre en place :

- Protocole sur la mise en œuvre d'un plan d'égalité professionnelle femmes/hommes
- Groupe de travail sur les addictions
- Document unique d'évaluation des risques professionnels et plan de prévention.

Nous avons pu exprimer lors de notre **rencontre avec l'exécutif le 22 janvier dernier** notre attachement à un dialogue social constructif et régulier alors même que la loi Transformation Fonction Publique réduit le rôle des instances représentatives du personnel.

Nous nous attacherons à participer autant que faire se peut aux instances, groupes de travail, réunions diverses et resterons vigilants sur l'espace de dialogue qui nous sera laissé. Nous continuerons de discuter et de négocier afin d'obtenir des avancées et serons à votre écoute afin de faire remonter vos préoccupations.

Cet agenda c'est aussi le vôtre et nous nous engageons à vous tenir informés de ses avancées.